L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. | NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 22 JUIN 1867. | Entre les rues Bienville et Conti.

DEPOUE & LIMET, PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $10; par semaine, 50c; par trimestre, $4.
Prix d'un exemplaire, 10 cents.
EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mercredi et le Samedi:
Par an, $6; par semaine, 50c.
TARIF D'ANNONCES.
Les annonces insérées dans le corps de cette feuille coûtent deux piastres par ligne, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.
Les annonces insérées dans le page éditoriale coûtent $1 25 le carré pour chaque insertion.
Les annonces insérées au bas, dans la page éditoriale, coûtent $1 le carré pour chaque insertion.
Les annonces insérées régulièrement et souvent doivent être comptées comme une fois indiquée ci-dessus pour les annonces irrégulières, tel exemple qu'il soit convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet exemple ne dépassera $2 par carré.
Toutes les résolutions d'assemblée publiques payent 20 cents pour la ligne pour chaque insertion.
Toute annonce irrégulière doit être payée d'avance.
Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées ainsi fois.
Les contrats pour annonces faisant régulièrement du nouveau ne se servirés à un tiers de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 22 JUIN.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en donner, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le shérif, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, un terrain situé au faubourg Ste-Marie, dans le Premier District, entre les rues Olivet, Camp, Ste-Marie et Sol. Aussi, à 10 heures, à l'angle des rues Magazine et Julie, tous les meubles et effets restants dans l'Hôtel des Planteurs.

Par C. E. Girardey & Co, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, quatre terrains rue Clare, entre les rues Foyême et Lafayette. Aussi, 12 lots et morceaux de terre sur le Washington chemin Rond et le Chemin de fer de Jackson. Aussi, neuf lots (4 subdivisés) sur l'Avenue Carrollton, près des Nouveau Canal.

Par S. Guimelli, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, un lot de terre formant l'encoignure des rues Mire & Esplanade, avec une jolie maison de sing chambres.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan—marchandises sèches, linge fait, chemises, cimpeaux et sacs de voyage.

Par Hon. Bisham & Co, dans leurs salles d'encan, rue de Chartres—bottes, souliers, bottes, marchandises sèches et habillements, pour des bilots de ville prix au pair.

Par Fernbalk & Spear—aux Nos 60 et 62, rue Bourgogne, entre Bienville et Conti—un assortiment général de meubles et coupes.

Par Montgomery & Bro, dans leur salle d'encan, rue du Camp, par ordre du gardien du port—20 paquets d'Outre-Aval, huit grandes fauteuses de bois de lits, armoires, tables, chaises, etc. Aussi—vente régulière de meubles—Et aux courtes de F. Limet, rue Gravier, beaux chevaux de selle et de traits, mulets, vaches laitières, voitures, harnais, baggies et selles.

Aussi—sur la Levée, au pied de la rue Gravier—barrique de maïs, au No 17 de la rue du Camp—whisky.

Par J. P. Boisson, aux Nos 42 et 44 de la rue Gravier—farine, farine de maïs, maïs, gru, whisky, vin rouge, champagne, &c.

Par D. E. Murphy, au coin sud ouest des rues Tchoupitoulas et Natchez—fusiles.

Par Vincent & Co, au No 16 de la rue de Chartres—marchandises sèches, étrennes, cimpeaux et draps.

Par Francis Fernandez & Co, au No 54 de la rue Vieille-Levée—marchandises sèches, chemises et linge fait—sacs Shaters.

☞ Achetez vos confections et chemises chez M. Brunet Turpin, 93 Vieille Levée.

ATTENTION!!

Le shérif d'Ouachita procédera aujourd'hui à 10 heures a. m., sur les lieux, à l'adjudication de tous les meubles et effets qui se trouvent dans l'Hôtel des Planteurs, situé à l'angle des rue Magazine et Julie, Premier District et à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, d'un terrain de vingt, situé rue Sol de la place Lafayette, entre Camp et St. Charles.

Voir aux annonces.

Vente de marchandises sèches—Ce matin à 10 heures, MM. Vincent & Co vendront à leur salle d'encan de la rue de Chartres No 16, un grand assortiment de marchandises sèches, mouchoirs et étrangers, et aussi plusieurs grands lots de chemises de toutes les qualités. Voyez l'annonce à la page des ventes.

Acquisition Municipale et Arrangements Financiers.

Nous étant prononcé, il y a quelques jours, pour l'acquisition de l'Hotel St-Louis dont la destination serait changée, nous ne pouvons qu'approuver le rapport qui a été présenté au Conseil des aldermen à ce sujet. Le rapport dont nous avons donné un résumé dans le compte-rendu de la dernière séance des Conseils, conclut à l'achat de cet édifice pour l'installer au cour de justice et au dépôt d'archives. Nous ne savons pas qu'il s'élève la moindre opposition quelque projet, et c'est là un de ses plus grands mérites. L'hôtel St-Louis s'est trouvé à fort à propos pour prévenir des discussions irritantes et des traillements sans fin. On ne se fut jamais accordé sur le choix d'un autre local. Il se serait trouvé des gens assez absurdes ou assez indisposés pour vouloir transporter la maison de ville dans le faubourg de la Course. Mais la partie de la ville qui est au-dessous aurait fait opposition; les adhésions, objections, pétitions seraient venues de tous côtés et l'affaire ne se fut jamais terminée à la satisfaction de tout le monde comme celle dont il s'agit aujourd'hui. C'est très heureux. Les cours de justice, à deux lieés près, resteront dans le même quartier, et comme le quartier est en même temps central et très populeux, personne, il faut l'espérer, n'aura l'idée de se plaindre.

Ce n'est pas que nous n'ayons à regretter l'abandon du local où la justice siège encore aujourd'hui, et il est les bâtisses qu'on y voit eussent été plus convenables sous le rapport de l'espace, il est encore mieux vaki les mettre à l'épreuve du feu que de faire la même opération pour un autre édifice. Cette vue sur le jardin de la place Jackson est certainement fort riante; l'air y est excellent et la rue de façade a une largeur respectable. Toute la partie supérieure qui donne sur la place en reçoit une lumière splendide, mais le jour manque ailleurs ainsi que l'espace et nous convenons que ce local, tout bellement situé qu'il est, ne convient plus. L'hôtel St-Louis réunit à peu près toutes les conditions désirables. D'une proportion de façade immense et d'une grande hauteur, il peut recevoir aisément la Cour Suprême, les six Cours de District avec leurs greffes, le Shérif, le Receveur des hypothèques, le Receveur des aliénations, le Receveur des naissances et décès et le Coroner.

Il pourra, à la rigueur, recevoir d'autres officiers publics, car on fera entrer tout ce qu'on voudra dans cette grande structure qui occupe sans interruption l'étendue d'un îlot, bien qu'il n'ait pas toute la profondeur et ce qui possède quatre étages. Mais en outre sur les derrières de l'hôtel, rue Toulouse, se trouve encore une bâtisse, inoccupée et à peu près inutile, l'ancienne Banque des Citoyens, d'une construction solide et à l'épreuve de tout. Il serait facile d'en faire un annexe du nouveau palais de justice, et cet annexe conviendrait admirablement pour le Bureau des Hypothèques et le Bureau des Aliénations. L'acquisition en coûterait peu Si l'on peut avoir l'hôtel St Louis pour $450,000, on aurait pour $20,000 l'ancienne Banque des Citoyens, qui depuis si long temps ne donne pas un sou de revenu, et qui n'en donnera jamais si ceux de qui elle dépend négligent l'occasion de la vendre à la ville.

Nous convenons avec le comité, que tout ce projet est d'une exécution facile. La Législature a voté pour cela en 1858 une taxe spéciale dont le montant total ne devra pas dépasser $600 000. Or l'hôtel pouvant être cédé au prix de $450,000, bien que les terrains et les bâtisses en aient coûté plus de 1,200,000, il en résulterait une économie de 750,000 francs, frais d'installation, d'amélioration et de changement payés. L'unique difficulté consisterait dans le paiement de prix d'acquisition. Mais la taxe spéciale levée seule difficulté, pourvu que la ville puisse donner une somme de $150,000 au moment de la signature de l'acte. Le reste du prix serait échelonné en quatre années, ce qui ne serait rien $125,000 à payer par an avec les intérêts à 5 p. 0/0. C'est en vérité si peu de chose que notre somme ajoutée à notre énorme budget de dépenses n'y paraîtrait pas, et au moyen de faibles réductions sur les dépenses courantes, notre balance de prix pourrait être payée, mais que la municipalité eût recours à aucun expédient. Qu'on mette à forme les droits de warfage des quatre districts, et que les fonds en provenant soient judicieusement et honnêtement employés et l'on verra que la ville est en état de payer sans augmenter sa taxe spéciale le prix de l'Hôtel St. Louis et le coût de toutes les améliorations qu'il faudra opérer pour l'adapter à sa destination nouvelle.

Nous avons, du reste, à dépenser d'une somme de $600,000 en moins provenant des billets d'Etat reçus en paiement de la taxe de ville. Ces billets font grand bruit à l'Etat, à en juger par la recommandation du gouverneur Flanders qui propose de les prendre au moyen d'un échange de bons portant un intérêt modéré.

Cette proposition, à l'examen de laquelle le sujet du cas ainsi nous amène directement, ne manquerait en rien, nous devons le dire, à l'honorable combinaison que les chambres et les aldermen avaient imaginée pour prêter à l'Etat l'assistance pécuniaire dont il a besoin. Cette combinaison, nous l'avons démontré dans le temps, était raisonnée pour les deux parties, et nous étions la supposer avec énergie. La combinaison échoua, fort heureusement, et la ville se trouve maintenant à même de rendre service à l'Etat, sans naître un projet d'acquisition qui nous occupe. L'intérêt offert par M. Flanders est faible Il est vrai, et à en tenir les bons de l'Etat, donnés en échange de ces billets, pourrait en éprouver une baisse subite. Cette baisse, nous ne nous permettrons pas de la prévoir en ce moment. La politique congressionnelle a jeté le Sud dans un tel désarroi que la confiance dans l'avenir des Etats est fort ébranlée. Les Etats de l'extrême Sud pourront-ils jamais payer leurs dettes autrement que par des expédients temporaires? On en doute, pour la Louisiane surtout, qui a à entraîner des digues dont les frais chaque année dépassent le budget de ses dépenses courantes. La Louisiane n'y saurait pas à moins que le congrès ne lui vienne en aide en prenant les digues du fleuve à la charge du gouvernement national.

Mais enfin ce n'est pas par le taux de l'intérêt qu'il faut apprécier les Bons de l'Etat offerts à la ville, mais par l'emploi qu'on en peut faire. Or, comme ils sont recevables pour taxes et toutes sortes de dettes contractées envers l'Etat, il s'en suit que, de ce côté du moins, tant qu'ils ne seront pas plus abondants qu'ils ne le sont aujourd'hui, ils auront toujours un débouché assuré. Par conséquent ils ont la valeur des billets d'Etat mêmes; et la ville pourra le négocier à 18 ou 20 pour cent de perte, quand elle voudra. M. Flanders ne propose donc qu'une chose raisonnable, claire, et qui s'apprécie journellement par le cours du marché monétaire, il n'y a là aucune surprise et le jeu ne joue cartes sur table. Ce que la ville y perdra, il faudra toujours qu'elle le perde, à moins qu'elle ne se fasse rentrée en attendant de l'avenir une hausse au pair très problématique. Nous sommes donc d'avis qu'elle accepte l'offre de M. Flanders, offre qui ne peut nuire en aucune manière au projet d'acquisition de l'hôtel St. Louis.

COMMENT LES CHOSES SE PASSENT DANS LES CAMPAGNES.—Si l'autorité militaire en Louisiane est chaud pour tenir les bureaux d'enregistrement des hommes impartiaux, dévoués à l'exécution honnête de la loi, sans sentiment d'hostilité pour personne, pense-t-on que les registres de ces bureaux seraient donné des résultats si disproportionnés avec les chiffres très connus de l'ancienne classe électorale des campagnes? Non certainement, car on sait aujourd'hui que les exclusions votées en catégories par le Congrès, n'auraient pu enlever à la race blanche sa prépondérance légitime. Mais chacun, en cette matière, fait ce loi: le commandant général a la sienne, les officiers choisis par lui pour tenir les bureaux ont la leur, et personne ne veut suivre les opinions du seul homme qui ait autorité à se faire entendre sur ces questions après le Congrès, l'avocat-général des Etats-Unis. Ici, à la ville, il n'est trouvé des préposés assez forts en droit, assez grande commentateurs, pour dire que M. Stanbery parlait d'une manière étrange; et ces mêmes hommes qui ont appris le droit en ne sait où, dans le fond peut-être d'un magasin à patates ou à farine, n'étant qu'jurisconsultes, même en législation, et tranchent sur les lois du Congrès comme si elles eussent été faites pour eux seuls.

Eh bien! il paraît que dans les campagnes les bureaux d'enregistrement y sont tenus par des hommes tout aussi forts que ceux de la ville. Nous en donnerons pour preuve cette petite note adressée de la paroisse de Catahoula à notre confrère du Pelican, sous la date du 18 juin:

"Les officiers de l'enregistrement dans cette paroisse disent qu'ils n'ont absolument rien à faire avec les décisions de l'avocat-général, et que leur guoyerner ne reçoit que les ordres du général Sheridan. Ainsi ils rejettent tous les maîtres de poste avant la guerre, les shérifs, greffiers, membres de la police et les juges de paix. Ils distribuent des documents d'élection parmi les nègres et leur annoncent, quand ils leur délivrent des certificats, que s'ils ne persistent le gouvernement les punira."

Voilà les gens appelés à faire fleurir les lois du Congrès dans les paroisses. Est-il étonnant, après cela, que les exhortations de la presse aient eu si peu de résultat. L'effet qu'elles ont produit sur l'esprit des citoyens blancs n'a pas été nul sans doute, mais quel effet ont-elles produit sur l'esprit des agents de l'autorité militaire? Il est fort à craindre que ce ne soit un effet que de les raidir contre nous et de les rendre plus exclusifs. Plus les premiers se sont pressés, plus les seconds les ont rejetés: de telle sorte qu'à présent ils sont fortement disposés à rejetage tout le monde.

Ce ne sont donc pas de vrais officiers ministériels que le général Sheridan a envoyés là, car les vrais officiers ne connaissent que leurs devoirs et les remplissent indépendamment de tout. Ce sont au contraire des politiqueurs basgoeux qui ont mis leur vie tout dans le mouvement radical, et qui veulent à tout prix le triomphe électoral des nègres pour faire aux mêmes mais basse sur les places et les accaparer toutes à leur profit. Le mouvement échoue, adieu leur perspective; le néant pour eux à jamais. Aussi emploient-ils tous les moyens loyaux ou non, pour assurer le succès de cette farce politique. Malheur aux nègres s'ils perdent leurs certificats. Ils sont menacés d'avanies des foudres du gouvernement fédéral; ces foudres les frapperont en cas d'échec. Avions nous tort de dire que les nègres n'avaient fait que changer de dominateurs, avec cette différence qu'auparavant ils avaient des maîtres intéressés à leur bien-être, tandis qu'ils n'ont plus aujourd'hui que des maîtres impitoyables, des maîtres leur demandant impérieusement des services en dehors de leurs travaux de journaliers.

Cette idée de punir les nègres s'ils perdent leurs certificats est fort drôle. Voyez-vous ces malheureux affranchis obligés d'acheter des meubles pour y mettre leurs papiers sous clé et les préserver de la pluie! Ce serait l'intérêt des intrigants du parti radical. Il est clair que si les nègres ont le dessous dans l'élection qui se prépare, ils ne seront pas bons à jeter aux chiens; il est égale meut clair que s'ils ont le dessus, ils n'en profiteront pas. Peut-être sentiront-ils bientôt que tout ce qui est pas roce dans la liberté et qu'il y a dans le monde radical des obligations plus lourdes que l'esclavage.

ENREGISTREMENT.—Nous trouvons le résumé suivante dans les comptes-rendus officiels de l'enregistrement des votants dans les quatre Districts de la ville et à Algier:

	Blancs.	Noirs.	Total.
1er District..	5,502	4,850	10,352
2d District..	2,786	3,811	6,597
3e District..	2,493	3,354	5,847
4e District..	2,401	1,294	3,695
Rive Droite.	353	1,221	1,574
Grand total....	13,535	14,530	28,065

Nous ne voyons donc plus qu'une différence de 995 en faveur de la liste noire. Le relevé ci dessus n'aliéné que jusqu'au mercredi 19, nous avons encore neuf jours d'opérations pour arriver au terme fixé par l'autorité militaire pour l'enregistrement des votants dans la Paroisse d'Orléans. Ces neuf jours suffisent pour assurer aux conservateurs une prépondérance numérique respectable si chacun de ceux qui ont droit à l'inscription tiennent à devoir de se faire inscrire. Et comment ne comprendraient-ils pas ce devoir, ou comment, le comprenant, ne s'en prescraient-ils pas de le remplir? D'après la décision prise par le cabinet de M. Johnson, en présence et avec l'assentiment formel du Président, il n'est plus permis de supposer que des instructions précises ne soient adressées aux commandants de district pour la gouverne des officiers de l'enregistrement. Ces instructions ne donneront pas au Sud des électeurs qu'il n'a pas, mais elles pourront lui assurer au moins l'inscription de ceux qui s'y trouvent, et c'est tout ce qu'il nous faut pour arriver au but. Nous ne demandons pas qu'on enregistre sur la liste blanche des jeunes gens imberbes, n'ayant ni leurs 21 ans, ni leurs 18, ni même leurs 16 ans: nous ne demandons pas qu'on enregistre les postulants sans domicile, ni les étrangers sans droit de citoyenneté; mais nous demandons à n'être pas privés de nos suffrages légitimes. Que l'autorité soit impartiale pour tous, et nous n'aurons plus rien à craindre. La ville, pour le moins la ville, restera à qui de droit.

SOUSCRIPTION POUR LES INONDÉS.—Nous avons reçu hier de la "Société catholique des Fils de Notre Dame de Bon Secours" de Quatrième District, la somme de quinze piastres à ajouter aux souscriptions en faveur des inondés. Cela porte le total des sommes reçues par nous à $2,055.

AUX PROPRIÉTAIRES DE LA RUE ST-PIERRE.—Ceux qui désirent que la rue St-Pierre soit éclairée au gaz sont invités à se réunir dimanche, 23 du courant, dans la maison de pompe de la Compagnie No 21, au coin des rues St-Pierre et Chartres, pour traiter d'affaires concernant cette amélioration.

POUR BORDEAUX.—Nous prévenons les personnes qui veulent se rendre à Bordeaux que l'excellent navire *Jean Fitz* qui a la plus grande partie de son chargement engagée, fera voile sous peu pour ce port. Nous leur recommandons ce navire parce qu'il réunit toutes les conditions de sureté et de confort désirables. Pour les renseignements, s'adresser chez MM. Hoffgaus & Labarthe, rue Bienville, No 28.

Observation communiquée à l'Académie de Médecine de Paris par le Dr Bonnet.—Des jeunes filles âgées de douze à treize ans, habitant une ferme toute isolée, à un village situé au Gâtinais de Fontainebleau, qui ont éprouvé à différentes reprises, mais successivement, des convulsions, des spasmes, des hoquets, des vomissements, des douleurs de ventre, et des maux de tête. Elles n'ont mêmes eu de l'eau de Cherbourg de Bedfin, et cette jeune fille est parfaitement guérie. Ibid

Quête faite dans les Églises catholiques pour les inondés.

DEUXIÈME LISTE.

St Vincent.....	$ 20 00
Opelousas.....	22 00
Grand Coteau.....	75 00
St Gabriel, Iberville.....	170 00
Paroisse de Plaquemine, Point-à-la-Hache.....	525 00
Eglise de Plaquemine, Iberville.....	35 00
Grand Bâton Rouge.....	10 00
Nouvelle Ibérie.....	97 00
Communauté des Dames Ursulines.....	50 00
	$ 977 20
Liste précédente.....	1179 95
Grand total.....	$2155 15

(*Propagateur catholique.*)

LA GRANDE FETE AUX FAIRE GROUNDS avec probablement lieu demain dimanche, car le temps ne paraît pas devoir contrarier les frères Boisley et Zanfretta. Le ballon monstre *Louisiana* gonflé hier comme aussi a donné pleine satisfaction. Il y aura des jeux et des exercices de toutes sortes, des scènes comiques par les trois clowns (pailasses), un grand mouliner gigantesque, des jeux asiatiques, un mât de cocagne, et l'ascension de la montagne sur une rose. La fête sera terminée par un grand bal champêtre, et le Fair Ground sera brillamment illuminé.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE.—21 juin.
THERMOMÈTRE DE C. DUMAIRAIL, Opticien, Ingénieur Chartres et Bienville.

6 heures A. M.....	79 degrés.
Midi.....	83 "
3 heures P. M.....	86 "
6 heures P. M.....	85 "

EXTENSION DU TERME DE L'ENREGISTREMENT POUR LES CAMPAGNES.—Nous lisons dans un extrait de l'ordre No 73, du général Sheridan:

9. Les derniers retours des bureaux d'enregistrement dans l'Etat de la Louisiane indiquent que les opérations seront terminées vers le 30 courant, limite précédemment fixée. Afin ce pendant de se laisser aucun grief raisonnable de plainte en ce qui concerne le temps, le terme par le présent ordre est étendu dans toutes les paroisses de l'Etat, excepté la paroisse d'Orléans jusqu'au 15 juillet prochain, après quoi nul autre délai ne sera donné.

TRISTE TROUVAILLE.—L'officier Burns a trouvé hier, le corps d'un enfant mâle blanc, âgé de quelques jours seulement, flottant dans un cercueil sur le canal Claiborne, près de la rue Jackson. Ce cercueil a été transporté à la machine de désinfectement de la rue Melpomène.

ASSAUTS.—J. J. Kelly a été traduit devant l'assistant recorder Sith, sur l'accusation d'avoir violemment assailli Patrick Keenan, avec intention de le tuer, le 19 du courant, rue Poydras. Kelly était armé d'un couteau, avec lequel il a fait une blessure à Keenan.

ACCUSATION DE VIOL.—William Purcell a été traduit devant l'assistant recorder Sith hier matin, sur l'accusation portée par Ellen Ryan, qui demeure rue des Marguerites No 482, d'avoir commis un viol sur sa nièce, Margaret Ryan, orpheline âgée de 8 ans, dans la nuit de 15 courant. L'affaire a été fixée au 25 juin.

FAITS DE POLICE.—John Thompson, nègre, a été arrêté par Barcone, sur le soupçon d'être coupable du vol commis dans la nuit du 19, chez le capitaine T. B. Lembers, du steamer *Magnolia*.

D'HUMEUR AGRESSIVE.—Michael Fitzgerald a été condamné à 30 jours de workhouse, pour avoir attaqué John Edward, de 5e de la gendarmerie des E. U. Michael avait un couteau d'un pouce et effrayait que les forces des Etats-Unis dans le danger extrême se sont réfugiées sur la police du Second District qui en bonne camarade s'est empressée d'arrêter le chourineur.

L'AFFAIRE DE VIOL.—Mlle Mary Godar, victime de la passion brutale des quatre misérables dont nous avons déjà donné les noms plusieurs fois, a comparu hier devant le recorder Veinard. Elle a raconté comment elle était repoussée et domestique et qu'attendant les chars de Carrollton, elle fut accostée par Coppermith qui lui mit un bâton sous le nez pour l'empêcher de crier, et l'emmena dans les bois où se trouvaient ses autres camarades. La fille fut contraintée de subir les conséquences ensuite de ces quatre coquins, qu'elle a parfaitement reconnus. Le colonel Field est leur défenseur.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT.—*Juge Duplantier*.—Le juge étant absent, l'affaire de l'Etat contre le président et les directeurs de la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et Jackson a dû être forcément renvoyée, au grand désappointement de nombre de curieux que cette affaire avait attirés.

MIS HORS DE COUR.—L'affaire d'Ambroise Perrier, accusé de vol, a été instruite hier devant le recorder Gastinel et mise hors de cour. M. Allain Dreux représentait l'Etat et MM. E. et C. Morel le défenseur.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—L'affaire de Wm Grillo, jeune garçon, accusé d'avoir volé un sabre à Algier, il y a quelques mois, a été remise faute de témoins.

John Doyle, convaincu d'être coupable de fausse dans le magasin de Mlle Amy Bringier, le 12 courant, a été condamné à 7 ans de prison.

Deux subdivisions sont indiquées; les unes en lettres.

Les autres, d'abord.

Nous supposons le provincial installé dans un hôtel. Le vieilla pérde dans une ville immense, dont les mœurs lui sont inconnues. C'est à nous de le guider dans ce labyrinthe, et il doit rendre compte des monsieur plus redoublement que le Minotaure.

Disons d'abordque les monstres n'ont rien de répugnant à l'œil, au contraire: un petit nègre vêtement 110 tonneaux, dont 85 à — 12 do à 7 c. à 7 lb, 13 à 10 c et à 5 à 10 1/4 c. Plusieurs offres ont été faites par des acheteurs, mais elles ont été repoussées, les acheteurs n'ayant pas voulu acquitter les prix proposés. Le marché est ferme et assez actif.

Lard—Inférior lard, 7 lb, 1 lb, 1 à 4 1/4, good lags à 5 1/2, in a. sem. leaf 6 1/4 à 8, medium leaf, 8 à 11, fair, 11 à 13, fine 14 à 17 lb, choice selection 18 à 20.

Fer—Le marché est calme mais ferme. Il n'y a dans le port que peu de navires sous engagement, mais peu d'offres pour l'export union. Les taux sont de l'ordre du jour. Le steamer pour New York et Boston, 4 cts pour Philadelphie. Steamers pour New York et Boston 60 c par mesure, et 40 c par poids. Sailing, $1 25 par baril de porc et $10 à $11 par bonnent de tabac. Steamers pour Liverpool, 3/4 pour le coton, voilier 15/16 d à 1 1/2 d Pour le Havre 1 1/2 cent.

ARRIVAGES DE L'OUEST.—Les steamers Ottwa Branch et Henry Ames, de St Louis et le St Charles, de Louisville, sont arrivés ici depuis hier.

PARIS.—Les dispositions qui été décidement meilleures et le marché plus ferme, aujourd'hui et les ventes ont embrassé 1,300 barils dont 100, 120 et 500 à des conditions privées. 50 à 60 et à $40,000 sur New York, à vue, à 3/8 de prime, $25,000 et $50,000 (cette dernière somme a été prise par Sam Kingsbury). Et ce matin, $10,000 et $15,000 à 5/16, $11,000, $30,000 à 1/4; $40,000 au même taux; $2000 à 1/8 et $6000 à un jour de vue, au pair. Les cours du change commerce rapporté de la balancée, en entrepôt $2 le sac et en magasin $2 35.

VINAIGRE.—Le vinaigre, raisin de Cincinnati se vend 27 1/2 c, le vinaigre de cidre vaut 25 à 26 1/2 c, et le vinaigre français de vin blanc 76 c le gallon.

Marché aux Bestiaux.

Jeudi, 21 juin 1867.

Arrivé, depuis dimanche—1182 bœufs du Texas, 207 vaches et veaux d'un an, 410 moutons, 10 porcs.

Vendu—1166 bœufs du Texas, 16 bœufs de l'Ouest 1320 vaches et veaux d'un an, 410 moutons, 10 porcs.

Il reste:—170 bœufs du Texas, 1282 vaches et veaux d'un an, 170 moutons et 0 vaches et veaux.

Bœufs de l'Ouest, bien qualité par tête, aux	—	a	—
do do ordinaire, do	—	a	—
Bœufs du Texas, bon qualité par tête,	20	a	25
do do ordinaire, par tête,	20	a	22
Gesses de l'Ouest, par tête,	18	a	20
do du pays,	15	a	18
Moutons bien qualité par tête,	3 00	a	3 50
do ordinaire,	2 50	a	3 00
do du Sud,	1 50	a	2 00
Veaux du Texas, avec veaux, par tête,	—	a	—
Vaches du Texas, avec veaux, par tête,	35 00	a	40 00
Veaux d'un an, par tête,	10 00	a	15 00
Chevaux, par tête,	1 00	a	15 00

Dernier Bal de la Saison,
AU THEATRE D'ORLEANS,
Rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon.
Un grand Bal Paré et Masqué
Sera donné le samedi, 22 juin.
Entrée $1 pour messieurs, $2; dames, gratis. 21 juin—2t

PHOTOGRAPHIE.
S. ANDERSON,
61.....Rue du Camp.....61
ANNONCE à ses clients et et au public qu'il peut faire à la Nouvelle Orléans et vendre à Paris des appareils photographiques et instruments qui puissent s'ajuster à tous les photographes qui ne sont pas encore pourvus de ces appareils et les circonstances suivantes:
S. ANDERSON,
Rue du Camp, No 61.
21 juin—2t

Chien perdu.
UN chien pointe, tacheté de blanc, a été perdu depuis le 20 du mois de mai. La personne qui l'a trouvé est priée de le ramener chez M. A. Delens, rue Tonti, entre Hôpital et Quartier. Une récompense honnête sera donnée. 22juin—1t

Fermeture de Magasins.
LES BUREAUX GENS qui désirent profiter de l'occasion que leur offrent ce jour qui les emplaces du commerce de pour des soirées, mettre prière de M. J. M. Pollingue rester seul chargé de la liquidation de ladite maison.
Nouvelle-Orléans, 20 juin 1867.
J. B. POLLINGUE,
A. GAJAC.
Le commerce a transféré son Bureau chez Blanchin à Gravier et Vieille Levée.
J. B. POLLINGUE.
21 juin—1m

Contenu d'un Café
A vendre, avec installation de gaz, étant que le bail de la maison, pour cause de départ d'ordonner à un prix avec Toulouse No 77, entre Bourbon et Royale.
19 juin—4t

Bureau de la Compagnie Louisiana Petroleum & Coal Oil Co.
Nouvelle-Orléans, 19 juin 1867.
AU lieu assemblée de la Direction du 19 juin et 17 du courant, les officiers de la Compagnie, ont été élus:
A. BIEL, Président.
J. M. AVENO, Vice-Président.
JULIEN MICHEL, Secrétaire.
W. H. BROWN, Trésorier.
B. E. BOUSQUET, Président pro tem.
W. B. KOONTZ, Avocat.
JULIEN MICHEL,
Secrétaire.
Pour copie conforme.
19 juin—FF

Bureau de la Compagnie de Gaz de la Nouvelle-Orléans.
19 juin 1867.
AUJOURD'HUI a une réunion des Directeurs de la Compagnie, au lieu de la Nouvelle-Orléans. Il a été décidé que les dividendes de 5 pour cent, payables le 1 du courant, seront mis en circulation à partir d'aujourd'hui. Les actionnaires et les actionnaires de la Compagnie, le 1 du courant.
W. E. BROWN, trésorier.

Café de P. Lefebvre,
MIS VIEILLE-LEVÉE 242
Le nombreux amis de M. Lefebvre sont priés de se rendre à son Café, où ils trouveront toujours du bon vin, du bon café et de la bière fraîche.
Bons dans toutes les saisons, mais surtout en ce moment où la chaleur se fait sentir, le Café de la Vieille Levée est le rendez-vous de tous ceux qui veulent se rafraîchir.
Le Vieille Levée est le rendez-vous de tous ceux qui veulent se rafraîchir et se délasser.
P. LEFEBVRE.
Vieille Levée, 242.

Salon de Barbe.
On offre à louer pour cette saison le Salon de Barbe, situé au coin de la rue Royale et Bourbon. Tout le monde connaît le Salon de Barbe de Bourbon et Royale.
S'adresser au Salon de Barbe, rue Royale et Bourbon.

Avis aux DROGUISTES, PHARMACIENS, CONFISEURS et autres.
Cinquante Cents Bouteilles Eaux de Bouquet à 50 centimes.
Marchandises de toute sorte en sus pour Cinquante Cents.
Cinquante Cents Eaux de Bouquet et Cinquante Cents Eaux de Cologne et autres Eaux à la plus ou moins de la Nouvelle-Orléans.
Cinquante Cents Eaux de Bouquet et Cinquante Cents Eaux de Cologne et autres Eaux à la plus ou moins de la Nouvelle-Orléans.
S. DUMAS, rue de Chartres 96.
19 juin—3m

A louer.
Une MAISON de trois chambres d'une étude, située au coin des Rues St Pierre et Royale, et de trois chambres en sus, et un jardin de fleurs et de légumes.
S'adresser à M. DUMAS, rue de Chartres 96.
19 juin—3m

Chez MELLIDES, MERCANTILE, 42 Rue Bienville, 42 Rue Bienville.
Les Vins Français, Bordeaux, Bourgogne, Champagne, Rhône, Rhin, Moselle, Malaga, Xérès, Madère, Malvoisie, Lacrima Christi, Rhum, Cognac, Whisky, Gin, Ale, Porter, Bière, Cidre, Liqueurs, Cigares, Tabac, Pipes, Bouteilles, Bouchons, Cachets, Capsules, Etiquettes, Fournitures de Bar